



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Projet de renouvellement urbain du quartier Le Chateau La Duchere Lyon 9

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

OPH DE LA METROPOLE DE LYON

Raison sociale

LYON METROPOLE HABITAT

N° SIRET

81375594900019

Type de société (SA, SCI...)

Etablissements publics

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CRISTIA

Prénom(s)

Vincent

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet prévoit la recomposition urbaine du secteur du Chateau dans le cadre d'une convention NPNRU et se traduit ainsi d'un point de vue operationnel par : - la demolition de la barre 110 (293 logements), de la galette commerciale, de la dalle et parkings attenants aux batiments ; - la construction d'environ 180 logements apres reconfiguration des plateformes sur l'emprise liberee par les demolitions par divers operateurs (Action fonciere logement, LMH et promoteurs prives ; - la requalification des espaces publics du quartier Les batiments publics presents sur le secteur (Ecole des Fougères, Maison de l'Enfance et creche), la corpopriete du chateau, les tours Alliades et le batiment de bureau Val d'Ouest sont maintenus dans le cadre du projet de renouvellement urbain.

4.2 Objectifs du projet

L'ambition du projet est d'organiser le renouvellement du secteur du Chateau autour du concept de « parc habite ». Les enjeux du NPNRU sur le secteur du Chateau sont les suivants : - Attenuer l'isolement du secteur en ameliorant les liens avec le Plateau et Vaise, renforcer, conforter et securiser les liaisons pietonnes et les acces au parc du Vallon, a l'arret TCL tunnel et a la MJC ; - Requalifier le boulevard de la Duchere et marquer l'entree du quartier ; - Ameliorer et diversifier l'offre de logements : demolir la barre 110 (293 logements), requalifier le parc social et prive ancien conserve, ramener la part du logement social de 76% a moins de 35% (dans un objectif de reequilibrage a l'echelle de la Duchere a 50% parc social - 50% parc prive) et developper une offre nouvelle diversifiee ; - Valoriser le cadre paysager de ce secteur integre aux balmes boisees, en traitant la rupture topographique entre le centre de Vaise et le plateau de la Duchere : recherche de nouvelles liaisons pietonnes avec le Plateau et avec le secteur de Vaise, accroche avec l'entree sud du parc du Vallon ; - Reorganiser le stationnement pour degager des espaces paysagers et envisager la requalification des espaces extérieurs.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Le projet de demolition debutera en septembre 2026 pour une duree de 2,5 ans. Compte tenu des contraintes du site (proximite de batiments accueillant du jeune public, la topographie, la presence d'une voirie qui passe sous la barre et d'especes proteges ...) la deconstruction combinera une technique de demolition par ecretage avant une demolition a la pelle mecanique puis une phase de purge des fondations. Il suivra ensuite en 2029 un pre aménagement du site, modelage des plateforme et ouvrage de gestion des eaux pluviales notamment, puis la construction des nouveaux immeubles d'habitations - 2029 a 2032 - en fonction du plan de composition et le cahier des clauses architecturales, urbaines, paysageres et environnementales qui seront valides en 2027. Les espaces extérieurs seront aménagés et les espaces publics requalifiés à l'horizon 2033.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

L'ambition du projet est d'organiser le renouvellement du secteur du Chateau autour du concept de « parc habite ». Le projet prévoit le developpement d'environ 13 000 m² de sdp logements en lieu et place du site objet de la demolition. En considerant la demolition de la barre 110 qui entrainera la suppression d'environ 19 000 m² de surface de plancher de logements, le projet contractualise avec l'ANRU permettra la creation d'une offre d'habitat diversifiee de formes urbaines plus integrees au site (topographie et paysage notamment) et repondra ainsi aux attentes des habitants. Le projet de recomposition urbaine se traduira par la requalification des espaces publics du quartier et la valorisation du cadre paysager de ce secteur integre aux balcons boisés, en traitant la rupture topographique entre le centre de Vaise et le plateau de la Duchere par la recherche de nouvelles liaisons piétonnes avec le Plateau et avec le secteur de Vaise, accroche avec l'entree sud du parc du Vallon.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un permis de demolir a ete accorde par la Ville de Lyon en juillet 2025. Une demande de derogation au titre des especes protegees va etre deposee en parallele de la demande d'examen au cas par cas. Un PA puis des PC seront deposees par la suite.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Demolition sur un foncier d'environ 1ha : 19 000 m ² de sdp logements demolis/1 779 m ² sdp de locaux activite demolis/3 265 m ² d'enrobes decroutés/ 2 100 m ² de dallage deposees/1 300 m ² d'espaces verts conservees/developpement de 13 000 m ² sdp de logements/ Reconstruction d'environ 13 000 m ² de logements sur le	(1, ha) (13000, m ² sdp)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 113 Voie : Rue du Chateau de la Duchere

Lieu-dit :

Localité : 113 Rue du Chateau de la Duchere 69009 Lyon

Code postal : 69009 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°47'38"E Lat. : 45°46'49"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU H) de la Metropole de Lyon (approuve le 13/05/2019), le site du projet se situe en grande majorite au sein d'un zonage urbain URc1a, correspondant a une zone mixte a dominante residentielle d'habitat collectif de forme

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de la Métropole de Lyon
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	Au sein du quartier de la Duchere, la barre d'immeuble de la Residence des Erables situee a environ 130 m au nord du site est classe avec le label « Architecture contemporaine remarquable ».

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Le projet ne subit pas les variations de la nappe. Néanmoins, des circulations d'eau dans les horizons préférentiels peuvent affecter le projet, notamment en stagnant à l'arrière des murs enterrés. Dispositions constructives adaptées
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Les bâtiments à démolir présentent des structures en béton qui feront l'objet d'un recyclage par concassage pour réutilisation en remblaiement des sous-sol existants. Le volume généré par les démolitions reste néanmoins supérieur au besoin de remblaiement. La quantité de béton excédentaire est estimée à 13 200 Tonnes environ. La démolition des bâtiments générera la production de déchets selon les quantités suivantes : Déchets inertes : 13 200 Tonnes environ Déchets dangereux : 0 Tonne
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	Pour les constructions futures, l'opération fera appel à des matériaux de construction extérieurs, prioritairement de sources bas carbone, dans le respect de l'IC construction du seuil 2025.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	L'opération fera appel à des matériaux de construction extérieurs, prioritairement de sources bas carbone, dans le respect de l'IC construction du seuil 2025.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet s'implante dans une zone déjà urbanisée. Il faudra raccorder le site aux différents réseaux existants.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Une étude faune flore a mis en évidence la présence d'espèces protégées nichant dans les bâtiments : des chiroptères et des martinets à ventre blanc sur la barre d'habitation. Lors d'échanges avec la DREAL et la LPO, il a été identifié la nécessité de mettre en œuvre des mesures de réduction. Pour le chantier de démolition, cela se traduit par la mise en place des dispositifs anti-retour des espèces entre début septembre et
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Mouvement de terrain : Le site est situé sur une zone soumise à des mouvements de terrain (zone de prévention) non localisés notamment due à la présence des balmes. Cependant aucun phénomène type glissement, éboulement, coulée, effondrement ou érosion de berges n'est à signaler sur le secteur. Le site « Residence Le Château » est construit sur une Zone à
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☒	☐	Des diagnostics amiante et plomb ont mis en évidence la présence d'amiante et de plomb dans les bâtiments. Des travaux de désamiantage et de déplombage seront donc réalisés par des entreprises agréées. Les bâtiments de

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	En phase exploitation : Déplacements et accessibilité Circulation d'engins de chantier en zone urbaine. Les opérations de démolition nécessitent le déplacement de matériel lourd pour permettre des travaux sur des structures béton importantes et de forte hauteur. Le déplacement de personnel qualifié est également nécessaire. Les approvisionnements de matériel seront
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase chantier de déconstruction : Création de nuisances sonores en lien avec l'utilisation des engins de chantier notamment. Les plus fortes nuisances sonores sont concentrées sur une durée estimée à 6 mois
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site est soumis aux nuisances sonores émises par le boulevard de la Duchère et la bretelle nord du périphérique de Lyon. Isolation de façades des bâtiments
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	adantée pour les futures constructions
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Durant la phase chantier de déconstruction, les travaux de remblaiement au droit des infrastructures des bâtiments démolis (fondations et niveaux de sous-sols) nécessitent l'emploi de compacteurs de type V2 ou V3
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	En phase chantier de déconstruction : L'éclairage de chantier est indispensable lors de travaux de nuit mais aussi lorsque les conditions d'éclairage en journée ne sont pas optimales (particulièrement en hiver et lors de
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site est déjà éclairé. Contexte urbain.
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier de déconstruction : Circulation des engins de chantier - gaz d'échappement des engins. Les dispositions du règlement sanitaire départemental sont bien respectées. En phase exploitation : L'augmentation limitée des émissions liées au trafic sur le périmètre n'est pas de nature à modifier la qualité de l'air sur le secteur.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	En phase exploitation rejets eaux usees et eaux pluviales - mais cela est deja le cas actuellement, il n'y aura pas de rejets supplementaires compte tenu de la diminution de la sdp a terme - Les futurs constructions se connecteront aux reseaux existants
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase travaux de deconstruction uniquement : : La demolition des batiments generera la production de dechets selon les quantites suivantes estimees a ce jour (evolutives fonction de la configuration reellement rencontree et les differents aleas): - Dechets inertes excedentaires : 13 200 Tonnes excedentaires a evacuer sur une quantite totale de 35 000 Tonnes de materiaux - Dechets non dangereux : 5 100 Tonnes - Dechets
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	En phase exploitation, la « vocation » generale du site reste inchangee. Il restera un quartier occupees par du logement, des activites, des espaces publics. Par ailleurs, il peut etre considere un impact positif du projet : nouvelle offre d'hebergement mixtes pour les habitants de Lyon, amelioration de la qualite des logements, amelioration du cadre de vie, meilleure insertion urbaine pour les futurs logements. Le projet permettra egalement
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le site est en zone urbaine dense. Les sols sont occupees actuellement par une barre d'immeuble (emprise au sol de 1 946 m²), une galette commerciale (889 m²), des espaces de stationnement en enrobe (3 235 m²), des dallages (environ 2 100 m²) ainsi qu'une surface boisee (dont environ 1 300 m² d'EVV conserve). Dans le cadre du projet : modification de l'ambiance paysagere locale,

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

L'annexe 8 constitue une note d'accompagnement qui precise ces elements. le projet de reamenagement du secteur du Chateau se place au sein du quartier de la Duchere, dont les secteurs du Plateau, de Balmont ont ete requalifies depuis plusieurs annees et dont Sauvegarde est en cours de requalification. Il importe de mettre en evidence les effets cumules de ces aménagements a l'echelle du quartier. Leur realisation, accompagnee de la mise en oeuvre des mesures environnementales, genere les effets cumules positifs suivants : - Amelioration et diversification de l'offre de logements ; - Amelioration du cadre de vie et du confort de vie des habitants ; - Valorisation du cadre paysager avec le renforcement de la vegetation et le reamenagement des espaces publics ; - Favorisation des modes actifs de

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

L'annexe 8 constitue une note d'accompagnement qui précise les caractéristiques du projet et ses impacts sur la base des différentes analyses bibliographiques et études techniques menées

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Au sein de la note d'accompagnement, le chapitre 5 "5.Incidences du projet sur l'environnement et mesures associées" croise les phases de réalisation du projet (travaux et exploitation) et les enjeux environnementaux. Il présente donc une appréciation des impacts, par grandes composantes, et des mesures d'évitement et de réduction qui seront engagées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de requalification urbaine du site de Chateau permettra d'offrir un nouvel usage et un nouveau visage à ce secteur. Sa réalisation permettra de sécuriser et reconstruire des logements existants, en alliant : sécurisation, desamiantage / deplombage, renfort structurel et construction durable. Les ambiances paysagères actuelles seront conservées et valorisées. Le projet a été conçu pour être intégré dans ce site existant, et non l'inverse. Les espaces arborés seront préservés et renforcés. Les études de conception ont été menées rigoureusement en intégrant les enjeux environnementaux et les contraintes du site. Étant porté selon une ambition environnementale, les impacts positifs du projet sont multiples (gestion des eaux pluviales, réduction des îlots de chaleur, préservation et favorisation de la biodiversité, amélioration du

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

ⓘ Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom CHAIZE

Prénom Aurelie

Qualité du signataire Cheffe de projet urbain

À Lyon

Fait le 02-04-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)